



## Décision de radiodiffusion CRTC 2006-613-2

Autre référence : 2006-613, 2006-613-1

Ottawa, le 23 septembre 2009

**Vidéotron Itée**  
Montréal (Québec)

**CF Câble TV inc.**  
Montréal et Terrebonne (Québec)

*Demandes 2005-1314-4, 2005-1332-6 et 2005-1329-3*

### **Entreprises de distribution par câble à Montréal et Terrebonne – renouvellement des licences – correction**

1. Par la présente, le Conseil corrige la condition de licence 11 figurant à l'annexe de *Entreprises de distribution par câble à Montréal et Terrebonne – renouvellement des licences*, décision de radiodiffusion CRTC 2006-613, 31 octobre 2006, en remplaçant la référence à l'avis public 2002-61 par l'avis public 2003-61.

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.*